

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ**

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 avril 2019 à 18 heures
Salle du Conseil municipal**

L'an deux mil dix-neuf le dix-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Mesdames et Messieurs Guy Cabioch (procuration de M. Yann Caroff), Jacky Prigent (procuration de Mme Marie-Rose Créach), David Tanguy, Brigitte Siredey (procuration de Mme Alexia Créach), Armand Glidic (procuration d'Éric Grall), Jean-Luc Gaurichon, Christine Portanelli, René Rose, Anne Diraison.

Absents excusés : Mme Marie-Rose Créach (Procuration à M. Jacky Prigent), M. Eric Grall (Procuration à M. Armand Glidic), Mme Alexia Créach (Procuration à Mme Brigitte Siredey), M. Yann Caroff (Procuration à M. Guy Cabioch).

Absent : M. Alain Glidic

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc Gaurichon élu à la majorité des voix.

COMPTE RENDU

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2019 a été adopté à la majorité des voix ;
Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération :

Délibération n° 2019-027

Plan de financement pour la réhabilitation de l'aire de jeux de l'école publique

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation de l'aire de jeux de l'école publique qui s'établit comme suit :

Financeurs		Dépense subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
État	CPER-Volet territorial-FNADT	42 246,00 €	55,00%	23 235,00 €
Département	Contrat de partenariat		25%	10 561,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			20,00%	8 450,00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)			100%	42 246,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour (Mme Diraison ne prenant pas part au vote) autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions comme indiquées ci-dessus.

Délibération n° 2019-028

Plan de financement de l'Aménagement paysager du Débarcadère

Dans un premier temps, Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel pour l'Aménagement paysager du Débarcadère qui s'établit comme suit :

Financeurs		Dépense subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
État	DETR 2019	255 460,00 €	21,53%	55 000,00 €
Région	AIP Contrat des Îles		15%	38 319,00 €
Département	Contrat de partenariat		25%	63 865,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			38,47%	98 276,00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)			100%	255 460,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Diraison) autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions comme indiquées ci-dessus.

Délibération n° 2018-029

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement paysager du Débarcadère

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Diraison) autorise Monsieur le Maire à confier une mission de maîtrise d'œuvre incluant un volet paysager, pour un montant de **14.554,00 € HT à AT OUEST**.

Délibération n° 2019-030

Programme de voirie 2019 : attribution du marché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Diraison) :

- Attribue le marché public de travaux pour le programme voirie 2019 à l'entreprise COLAS Centre Ouest SAS, pour **186.453,00 HT**,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que l'ensemble des documents contractuels se rapportant à ce marché y compris les avenants éventuels.

Délibération n° 2019-031

Agencement accueil mairie : attribution des lots

Après un large débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison),

- décide de retenir les entreprises suivantes :
 - Démolition - Cloisons - Menuiseries intérieures : Entreprise Paugam 20 879,45 €,
 - Électricité – Plomberie : Gillet 12 599,59 €,
 - Peinture : Korn 6 222,47 €,
 - Agencement intérieur : LVL Agencement 23 005,20 €,
 - Revêtements de sol : Denis Séité 8 426,33 €.

Pour un montant total de 71.133,04 € TTC.

- autorise le Maire à virer les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération du compte 2313 opération 92 bâtiments communaux au compte 21311 opération 140 agencement accueil mairie.

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,
Guy CABIOCH.

